

39

JURA

c|a.u.e

Besoin d'un **conseil** en amont d'un projet d'extension, de rénovation ou de construction ?



RENCONTREZ **GRATUITEMENT** UN

**ARCHITECTE**

pres de chez vous !

Un seul numéro pour vos rendez-vous : **03 84 24 30 36**

Votre communauté de communes vous propose une permanence à :



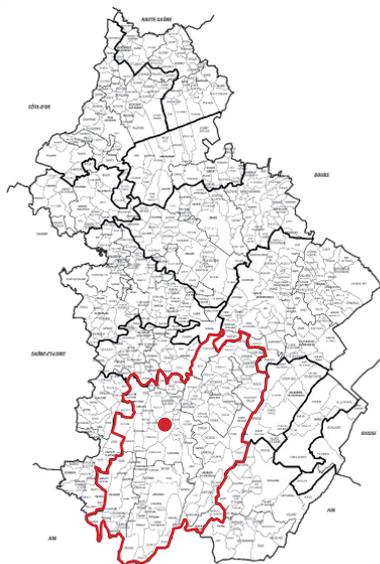
**ORGELET**

Accueil uniquement sur rendez-vous au :

4, chemin du quart  
chaque 3<sup>ème</sup> lundi du mois  
De 14h00 à 17h00

**DOCUMENTS UTILES**

plan de situation, cadastre,  
photos du terrain,  
plans existants,  
règlement d'urbanisme,  
liste de vos envies...





Le CAUE est un organisme départemental, investi d'une mission d'intérêt public, né de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, mis en place à l'initiative du Conseil Départemental.

Le CAUE a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement sur le territoire départemental.

[www.caue39.fr](http://www.caue39.fr)

## Les 3 missions

### CONSEILLER

Les particuliers et les collectivités territoriales dans leurs démarches de projet, de programmation, de construction et d'aménagement.

### INFORMER & SENSIBILISER

Le grand public à la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement - visites, conférences, expositions, publications de vulgarisation - et à l'esprit de participation : débats, tables-rondes, ateliers pédagogiques, etc...

### FORMER

Les élus, les professionnels et les acteurs de cadre de vie, par des journées thématiques de réflexion et des programmes de formation continue adaptée ;  
Les enseignants qui souhaitent intégrer la connaissance de l'espace bâti et naturel dans leur projet pédagogique.

## QUAND intervient le CAUE ?

REFLEXIONS  
PREALABLES

conseiller

former

sensibiliser

décision



MAITRISE  
D'OEUVRE

conception

réalisation

Champ d'intervention du CAUE  
après du maître d'ouvrage public  
ou privé.